

Le gouvernement doit remettre à plat l'ensemble du dispositif sur la formation des enseignants et les concours

L'intensité et l'ampleur de la mobilisation dans les universités, les laboratoires et les IUFM ont conduit le gouvernement, le 12 mars, à faire de nouvelles annonces sur la formation des enseignants. En cette matière, **la communauté universitaire a trois exigences immédiates : que soit négocié pour l'horizon 2011 au plus tôt un dispositif global améliorant la formation des maîtres, qui articule les cursus universitaires, les concours, et l'année post-concours ; que les concours de recrutement restent inchangés dans leurs épreuves et leurs modalités en 2010 ; qu'après l'obtention des concours, les futurs enseignants aient une année complète en alternance rémunérée. Les annonces de X. Darcos et de V. Péresse n'y répondent pas ou font des réponses biaisées.**

Les dispositions déclarées « provisoires » concernant les concours de 2010 semblent laisser en l'état le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) et l'agrégation et suppriment le projet ministériel d'une épreuve de connaissance du système éducatif. Refusant de déclarer clairement le maintien du dispositif actuel pour 2010, elles ajoutent à la confusion. Elles improvisent des solutions qui portent atteinte à la qualité des concours. Elles ouvrent sur un développement potentiel de la précarité. Elles signifient que les ministres ne donnent pas le temps nécessaire pour mettre en place une formation cohérente associant les IUFM et les UFR. Même si le gouvernement recule par rapport à son objectif initial de mettre complètement en exercice dans les classes les lauréats aux concours, les obligations de service et le statut des « enseignants stagiaires », sont indéterminés. Le temps de formation dite « continue », à l'intérieur de ces obligations de service, n'est jamais précisé.

Le dispositif social exposé au bénéfice des étudiants qui se destinent à devenir enseignants est insuffisant en ce qui concerne notamment le montant des bourses. Réserver 5000 postes d'assistant d'éducation pour les étudiants en M2 et 4000 postes en M1 n'est pas propre à aménager des

conditions d'études qui permettent une démocratisation de l'accès au métier d'enseignant.

Le gouvernement est obligé de reconnaître la nécessité de revaloriser substantiellement les rémunérations des jeunes enseignants, mais il ne prend aucun engagement en ce sens.

Dans les mesures annoncées, le rôle et les missions des IUFM sont absents dans la formation des enseignants, dans les stages en cours de master, et après le concours. L'évaluation de l'exercice en responsabilité, élément essentiel de la qualification enseignante, n'est jamais envisagée.

Pour l'essentiel, le gouvernement n'a pas modifié son canevas qui reste focalisé sur l'objectif de réaliser, via la suppression de l'année de stage, des économies budgétaires au plus vite et, à terme, de recruter les enseignants uniquement sur la base de masters sans concours nationaux. Pas un seul universitaire ne défend le modèle de formation et de concours conçu par les ministres. La précipitation et la confusion entre un objectif flou pour 2011 et des dispositions transitoires pour 2010 qui déstabilisent étudiants, formateurs et cursus de formation ne sont pas de nature à améliorer le dispositif et à rétablir la confiance.

Le SNESUP se saisira de toutes les tribunes pour consolider la solidarité d'analyses, de propositions et d'actions qui rassemble aujourd'hui le monde de l'éducation « de la maternelle à l'université » afin que se dessinent et voient le jour de réelles améliorations pour la formation des futurs enseignants. Il porte l'exigence maintenue d'un retrait du dispositif.

Le SNESUP appelle partout à maintenir les modes d'actions à un haut niveau et la mobilisation des personnels ; en particulier, dans la non transmission de maquettes de masters dédiés à la formation des enseignants.

Le SNESUP agit pour contribuer, dans la FSU et au-delà, à fédérer l'unité la plus large pour **interpeller les deux ministres et le gouvernement qui campent encore sur des orientations rejetées par le monde de l'éducation.**

Paris, le 13 mars 2009 - La CAN du SNESUP

IUT : poursuivre l'action

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vient de publier un communiqué annonçant une traduction de la « charte » en circulaire et la mise en place de Contrats d'Objectifs et de Moyens locaux qui régiraient les relations entre université et IUT dans le cadre de la loi LRU, que le SNESUP condamne.

Cette situation n'est pas sans rappeler la situation des IUP. En décembre 2003, c'est une lettre du Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, qui avait assuré que les IUP seraient pérennisés. On sait depuis combien d'IUP sont restés ... alors qu'ils avaient un rôle de nature comparable et complémentaire aux IUT pour amener des étudiants à un niveau de cadre supérieur.

Ce dont les IUT ont besoin, c'est d'un cadre réglementaire pérenne (décret ou arrêté) qui garantisse l'affectation en propre des moyens et des emplois. Celle-ci doit

faire l'objet d'un article explicite.

Les annonces de la ministre ne garantissent pas que des moyens permettant de mettre en œuvre les programmes pédagogiques nationaux et de garantir la valeur nationale du DUT seront affectés aux IUT. Quand on sait que le système SYMPA de répartition des moyens sous-estime pour tous les établissements les dotations de fonctionnement, on ne peut que craindre sur le financement des IUT pour les années à venir.

Pour les personnels des IUT, comme pour ceux des autres secteurs, le compte n'y est pas ! Pour faire entendre leurs revendications spécifiques ils ont lancé le mot d'ordre « **Le 10 mars, les IUT s'arrêtent !** ». Le SNESUP appelle les collègues des IUT à continuer à exprimer leurs revendications, en convergence avec celles de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment lors de la journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations du 19 mars.